



## **INFORMATION RAPIDE**

**N°2018-05**

### **Sécheresse : niveau crise**

La Préfecture a déclenché le **niveau de crise au regard de la gravité inédite du phénomène de sécheresse qui affecte le département.**

Depuis plus de 2 mois, il connaît un déficit pluviométrique couplé à des températures élevées. Des épisodes de sécheresse ont pu être rencontrés ces dernières années, sans pour autant jamais atteindre le niveau critique actuel. Par conséquent, **les mesures de restriction de l'usage de l'eau sont renforcées à leur plus haut niveau jusqu'au 5 novembre 2018** (arrêté préfectoral n°90-2018-09-05-001).

**Nous appelons l'ensemble des usagers de l'eau, et notamment la population, à adopter un comportement citoyen en réduisant les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables** afin de préserver la ressource en eau et particulièrement les débits des cours d'eau.

Compte tenu de la fréquence, de la durée et de l'intensité de ces sécheresses, des mesures de plus long terme pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la population doivent être engagées.

#### Rappel des principales interdictions à usage domestique :

- ✓ Le lavage des voitures même en station professionnelle
- ✓ Le remplissage des piscines privées existantes d'une capacité supérieure à 2m<sup>3</sup>
- ✓ L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément
- ✓ Le lavage des terrasses, toitures et façades

Nous vous recommandons vivement de consulter l'arrêté préfectoral et la plaquette mis à disposition par la Préfecture, disponibles sur notre site Internet, rubrique « Actualités ».

### **Cartes Avantages Jeunes 2018-2019**

La nouvelle carte est arrivée !

Elle est disponible en mairie pour les jeunes de moins de 25 ans (ou qui atteignent cet âge en 2018) domiciliés sur la Commune.

Pour l'obtenir, **vous devez vous munir d'une photo, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.**

La carte est vendue au tarif de **3 €**, payables en liquide ou par chèque.

Le reste, soit 4 €, est pris en charge par la Commune.

### **Opération brioches 2018**

L'ADAPEI lance un appel à bénévoles pour la distribution de ses brioches, qui aura lieu **du mercredi 3 au samedi 6 octobre 2018.**

Si vous souhaitez participer à l'opération, merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie :  
03.84.23.71.92 ou [mairie@saint-germain-le-chatelet.fr](mailto:mairie@saint-germain-le-chatelet.fr).

### **Bois de chauffage**

La Commune de Bourg-sous-Châtelet dispose d'un surplus de bois de chauffage, composé de chêne et de hêtre. Il est proposé au tarif de 36 € le stère + 6 € en cas de livraison.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la mairie de Bourg-sous-Châtelet au 03.84.23.00.73 ou par mail à [mairiedebourg@wanadoo.fr](mailto:mairiedebourg@wanadoo.fr).

La mairie est ouverte au public le lundi et le jeudi de 14h00 à 18h00.

**Le Maire**  
**Jean-Luc ANDERHUEBER**

